

Plan local d'urbanisme : le conseil municipal s'oppose au transfert à l'intercommunalité

Le conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU - plan local d'urbanisme) à la communauté de communes Le Grésivaudan, à 18 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

L'explication donnée est qu'« il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence plan local d'urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre ».

Le compte de gestion 2020

de la microcentrale a été adopté à 17 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, ainsi que le compte de gestion 2020 du budget communal, à 20 voix pour et 3 contre.

Divers sujets approuvés par la majorité des élus

Le compte administratif 2020 de la microcentrale a été adopté à 17 voix pour, 3 contre et 1 abstention : avec des résultats de clôture de 173 502,48 € en fonctionnement et 62 832,88 € en investissement, concluant à un solde des restes à réaliser de 0 €.

Le compte administratif 2020 du budget communal a été adopté à 17 voix pour, 3 contre et 1 abstention : avec des résultats de clôture de 467 235,72 € en fonctionnement et 187 641,19 € en in-

vestissement. Le solde des restes à réaliser est de -165 437,72 €.

Le conseil municipal a adopté à 20 voix pour et 3 abstentions l'affectation des résultats 2020 du budget microcentrale : un résultat de fonctionnement reporté de 173 502,48 €, un résultat d'investissement reporté de 62 832,88 €, et une intégration dans le budget principal d'une part de 100 000 € du résultat d'exploitation du budget annexe microcentrale.

Le conseil municipal a adopté à 19 voix pour et 4 abstentions l'affectation des résultats 2020 du budget communal : un résultat de fonctionnement reporté de 49 685,09 €, un excédent de fonctionnement capitalisé de

417 550,63 €, un résultat d'investissement reporté de 187 641,19 €.

Les montants des taxes ont été adoptés à 20 voix pour et 3 abstentions : 37,22 % pour la taxe Foncier Bâti, 74,99 % pour la taxe Foncier Non Bâti.

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif de la microcentrale pour 2021, à 19 voix pour et 4 contre : avec une prévision de 403 502,48 € en fonctionnement et 271 335,36 € en investissement.

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif de la commune pour 2021, à 19 voix pour et 4 contre : avec une prévision de 2 749 550,09 € en fonctionnement et 1 363 456,82 € en investissement.